AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1076
FR0006174348-FS0567

11 juillet 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

BUREAU VERITAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 juillet 2023, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 juillet 2023, le seuil de 5% du capital de la société BUREAU VERITAS et détenir 22 766 340 actions BUREAU VERITAS représentant 45 532 680 droits de vote, soit 5,02% du capital et 7,30% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BUREAU VERITAS sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC).
[2] Sur la base d'un capital composé de 453 730 520 actions représentant 623 903 691 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.